

**Recommandations pour réduire le risque de
saut du virus de la variole du singe des
humains à la faune sauvage, aux animaux de
compagnie et aux autres animaux**

Organisation mondiale de la santé animale, Paris

Septembre 2022



**World
Organisation
for Animal
Health**
Founded as OIE

**Organisation
mondiale
de la santé
animale**
Fondée en tant qu'OIE

**Organización
Mundial
de Sanidad
Animal**
Fundada como OIE

Introduction

L'urgence sanitaire mondiale actuelle liée à la variole du singe est due au virus zoonotique de la variole du singe, présent chez l'homme, les rongeurs, les primates non-humains et autres mammifères. Traditionnellement présent en Afrique, où l'on pense qu'il se maintient dans les populations de rongeurs, le virus se propage rapidement dans de nouveaux pays et territoires, principalement par transmission interhumaine. Bien que la transmission de l'animal à l'humain et la transmission interhumaine aient été scientifiquement établies, des rapports récents suggèrent une transmission de l'humain à l'animal dans ces nouvelles zones géographiques. Dans ces régions, on s'inquiète de la propagation de ce virus de l'humain aux animaux, y compris les animaux sauvages et les animaux de compagnie, qui pourrait conduire à l'établissement de nouvelles populations hôtes réservoirs, rendant le virus endémique dans ces régions. Dans une telle situation, la prévention et le contrôle de l'urgence sanitaire mondiale seront compliqués, tant pour les humains (santé publique) que pour les animaux (santé animale). Ainsi, le risque de saut d'espèce de l'humain à l'animal, qui est le plus élevé chez les personnes susceptibles d'infecter et de transmettre l'infection par le virus de la variole du singe à des animaux tels que les rongeurs, les primates non-humains, les chiens et autres mammifères, doit être réduit au minimum grâce aux présentes recommandations.

Section 1 : Recommandations générales quant aux risques

- Renforcer la vigilance, tout en prenant des mesures de précaution et de prévention, dans les milieux où les animaux sont à proximité d'humains infectés par le virus de la variole du singe ou d'environnements contaminés par le virus de la variole du singe.
- Améliorer notre compréhension de l'évolution de l'écosystème du virus de la variole du singe par une surveillance accrue et ciblée dans le monde entier.
- Notifier les cas positifs de variole du singe chez les animaux à l'Organisation mondiale de la santé animale, conformément à l'article 1.1.5 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Plus de détails concernant les signes cliniques, les échantillons cliniques recommandés et les tests de diagnostic sont disponibles sur le [site de l'OMSA](#).
- La vaccination des humains à haut risque à l'interface humain-animal doit être priorisée en fonction de leur susceptibilité clinique, de leur exposition et de la disponibilité du vaccin, et doit respecter les [directives de l'OMS](#).

Section 2 : Recommandations quant aux risques pour les propriétaires d'animaux domestiques et exotiques (avec exposition antérieure, probable ou confirmée, à l'infection par le virus de la variole du singe)

- Suivez toutes les recommandations de la Section 1.
- Si vous observez des signes de variole du singe, conformément aux [directives de l'OMS](#), ou si vous avez été exposé à une personne ou un animal atteint de variole du singe :
 - Soins médicaux : Ils doivent être recherchés immédiatement. Par la suite, votre médecin devra peut-être informer les autorités compétentes, conformément aux directives locales.
 - Tests de diagnostic : Ils doivent être effectués le plus rapidement possible pour confirmer le cas et exclure d'autres causes.

- Contact avec des animaux : Le contact étroit avec vos animaux de compagnie ou d'autres animaux doit être évité, surtout si vous avez des lésions cutanées. Les personnes infectées ne doivent pas s'occuper des animaux de compagnie ou autres et, si possible, une autre personne doit s'occuper de l'animal jusqu'à ce que la personne infectée soit complètement rétablie.
- Linge de maison contaminé : Le matériel potentiellement infectieux et contaminé, y compris le linge, les serviettes et les vêtements de la personne infectée ou probablement infectée, doit être tenu à l'écart de vos animaux de compagnie ou autres. Ce matériel doit être lavé séparément du reste du linge de maison et peut être réutilisé après avoir été lavé au savon et à l'eau chaude (> 60 °C) ou, si l'eau chaude n'est pas disponible, trempé dans du chlore.
- Surfaces contaminées : Celles qui pourraient entrer en contact avec votre animal doivent être fréquemment nettoyées et désinfectées avec des désinfectants ménagers contenant des produits de blanchiment.
- Déchets médicaux : Éliminez tous les déchets médicaux, tels que les bandages, les pansements et les écouvillons, en utilisant les protocoles standardisés conseillés par les autorités sanitaires locales.
- Vaccin pour les animaux : Il n'existe pas de vaccin sûr actuellement approuvé pour les animaux de compagnie ou autres.
- Si votre animal de compagnie ou un autre animal présente des symptômes, conformément aux [directives de l'OMSA](#), dans les 21 jours après avoir été en contact avec vous ou avec une personne atteinte de variole du singe probable ou confirmée :
 - Soins vétérinaires : Contactez immédiatement votre vétérinaire.
 - Tests de diagnostic : Ils sont conseillés pour confirmer le cas chez les animaux et exclure d'autres diagnostics.
 - Contact avec d'autres animaux : Ne laissez pas votre animal entrer en contact avec d'autres animaux, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de votre maison.
 - Contact avec les humains : Ne laissez pas l'animal entrer en contact avec d'autres humains, à moins qu'il ne s'agisse de professionnels autorisés disposant d'EPI (équipement de protection individuelle) approprié, jusqu'à la guérison complète de l'animal.
 - Matériel infectieux : Les draps, serviettes et autres matériels lavables potentiellement contaminés provenant de l'animal infecté ou probablement infecté doivent être lavés séparément et peuvent être réutilisés après un lavage au savon et à l'eau chaude (> 60 °C) ou, si l'eau chaude n'est pas disponible, trempés dans du chlore. Les surfaces contaminées doivent être nettoyées et désinfectées avec des désinfectants ménagers contenant des produits de blanchiment.
 - Déchets vétérinaires : Éliminez tous les déchets vétérinaires, y compris les écouvillons, le coton et les bandages, en suivant les conseils des autorités vétérinaires locales. Utilisez une poubelle dédiée et doublée pour recueillir les déchets vétérinaires de l'animal.
 - Ne restituez pas, n'euthanasiez pas et n'abandonnez pas vos animaux de compagnie ou autres si vous soupçonnez la variole du singe.
 - N'essuyez pas ou ne baignez pas l'animal avec des désinfectants chimiques, de l'alcool, du peroxyde d'hydrogène, ainsi que des nettoyants industriels ou de surface.

- Il n'existe pas de traitement recommandé pour l'infection par la variole du singe, mais des options vétérinaires palliatives (telles que des analgésiques) sont disponibles pour réduire la souffrance dans les cas graves.

Section 3 : Recommandations quant aux risques pour les personnes travaillant avec des animaux (qui présentent un risque de transmission de l'infection par le virus de la variole du singe aux animaux)

- Suivez toutes les recommandations de la Section 1 et de la Section 2.
- Cette section s'adresse aux personnes qui travaillent avec des animaux domestiques, des animaux exotiques, des animaux sauvages ou d'autres animaux, ou qui se trouvent à proximité immédiate de ceux-ci, et qui se trouvent dans des pays où la variole du singe est active.
- Les professionnels ayant été soumis à une exposition, probable ou confirmée, à l'infection par le virus de la variole du singe, ne doivent pas manipuler d'animaux ni se trouver à proximité de ces derniers.
- Section 3a : Recommandations quant aux risques pour les personnes travaillant avec des animaux domestiques (tels que les vétérinaires, les soigneurs, les gardiens et autres techniciens) :
 - Prenez des mesures d'hygiène et de sécurité biologique appropriées, avant et après la manipulation d'animaux provenant d'un foyer présentant un cas humain probable ou confirmé de variole du singe. Ces mesures comprennent le lavage des mains avant et après la manipulation de chaque animal, ainsi que l'utilisation d'EPI pendant la manipulation.
 - Veillez à ce que les cas animaux probables et confirmés soient isolés des autres animaux.
 - Nettoyez et désinfectez les zones contaminées après avoir manipulé chaque animal.
 - La vaccination du personnel travaillant avec des animaux domestiques n'est pas recommandée, sauf s'il existe d'autres facteurs de risque.
- Section 3b : Recommandations quant aux risques pour les personnes travaillant avec des animaux sauvages (libres ou captifs) :
 - Les professionnels atteints d'une infection active ne doivent pas manipuler les animaux sauvages libres ou captifs, en particulier les rongeurs et les primates non-humains.
 - Les professionnels qui viennent d'un foyer où se trouve un cas probable ou confirmé doivent éviter tout contact avec les animaux sauvages. Dans les situations où cela n'est pas possible, les professionnels qui manipulent des animaux sauvages ou travaillent à proximité de ceux-ci doivent appliquer des mesures de sécurité biologique supplémentaires.
 - En règle générale, il faut se laver les mains avant et après avoir manipulé des animaux sauvages.
 - La vaccination des personnes travaillant avec la faune sauvage n'est pas considérée comme nécessaire, sauf s'il existe d'autres facteurs de risque.
- Section 3c : Recommandations quant aux risques pour les personnes travaillant sur des cas humains de variole du singe (comme les médecins et les techniciens de laboratoire) qui sont en contact avec des animaux :

- Il convient d'appliquer la vigilance habituelle pour détecter soi-même les signes cliniques suspects de la variole du singe chez les personnes travaillant avec des cas humains de variole du singe.
- Si des signes cliniques sont détectés, il faut éviter tout contact étroit avec les animaux, en veillant particulièrement à éviter tout contact avec les lésions.
- Section 3d : Recommandations quant aux risques pour les personnes concernées par les déchets vétérinaires ou médicaux susceptibles d'entrer en contact avec des animaux sauvages ou autres.
 - Éliminez les déchets médicaux des humains suspects/infectés et les déchets vétérinaires des animaux suspects/infectés en suivant des protocoles standardisés.
 - Ne jetez pas les déchets médicaux ou vétérinaires non traités là où ils pourraient entrer en contact avec des animaux domestiques ou sauvages, y compris les rongeurs et autres charognards.
 - Appliquez des règles de sécurité biologique appropriées lors de la manipulation de déchets médicaux ou vétérinaires susceptibles de contenir le virus de la variole du singe.
 - La vaccination du personnel travaillant avec des déchets vétérinaires ou médicaux n'est pas recommandée, sauf s'il existe d'autres facteurs de risque.

Conclusion

Il est urgent d'intensifier les recherches pour comprendre les espèces animales sensibles et les hôtes réservoirs dans les pays où la variole du singe est endémique ainsi que dans ceux où elle ne l'est pas. Il est essentiel d'empêcher le virus de la variole du singe de s'établir dans de nouveaux réservoirs animaux provenant de pays et territoires où la maladie n'est actuellement pas endémique afin de prévenir l'augmentation du nombre de pays où la variole du singe est endémique.

Auteurs collaborateurs : William B. Karesh, Emmanuel Couacy Hyman, Helen Roberts, Jeffrey Doty, Pip Beard, Tiggy Grillo, Casey Barton Bahravesh, B. Dharmaveer Shetty et Lisa Scheuermann.